



Travaux sur un terrain prêté

Par **Bogus**, le 13/02/2015 à 10:37

Bonjour,

Notre voisine ayant des soucis de stationnement, nous lui avons proposé d'utiliser un bout de terrain que nous avons laissé non clôturé pour cela.

Pour que le stationnement soit possible toute l'année, elle a besoin de le faire revêtir et compte faire appel à une entreprise (avec notre accord bien entendu).

Seulement, ayant eu différents échos au sujet de servitudes et au vu de ce que le géomètre nous a expliqué, lors du bornage de notre propriété, sur le fait que les clôtures de plus de 30 ans devenaient nos limites de propriété (il nous a expliqué que la bande laissée en bordure de voirie tombait sous l'abandon de possession, que le bornage était effectué sur les limites effectives sur le terrain), nous nous demandons comment nous protéger des mauvaises surprises.

Est-ce un souci si nous laissons cette bande non clôturée, en bordure de voirie, avec une clôture un peu plus loin ?

Si la voisine effectue des travaux avec notre consentement, n'avons-nous pas de risque de servitude ensuite ?

Je vous remercie vivement pour votre aide.

Cordialement,

Bogus